

Contribution annuelle des familles	<p>Tarif de base : 385 € Tarif solidaire A : 400 € Tarif solidaire B : 420 €</p> <p><i>Les familles qui choisissent un tarif solidaire permettent de contribuer à une aide individualisée pour d'autres familles.</i></p>	
Réductions de contribution annuelle	<p>5 % par enfant (pour 2 enfants) 10% par enfant (pour 3 enfants ou plus)</p>	
Pause méridienne : Repas et surveillance	<p>Occasionnel : 6,45 € Demi-pensionnaire : 6,25 €</p> <p>Tarifs susceptibles d'être revus en Juin 2023 selon hausse de notre prestataire de repas, non connue à ce jour</p>	
Réduction sur les repas	<p>Une subvention peut être accordée en fonction du quotient familial pour les familles de Rennes et St Jacques. Dossier à demander à la rentrée au secrétariat et à retourner en septembre.</p>	
Cotisation annuelle (Caisse d'entraide immobilière diocésaine)	<p>12 € / an</p>	
Cotisation A.P.E.L (volontaire) (Tarif 22/23 non actualisé)	<p>22 € / an (inclus abonnement au magazine « Famille et éducation ») <i>Les familles ne souhaitant pas cotiser à l'association de parents d'élèves doivent en faire la demande par écrit en septembre.</i></p>	
Forfait animations / sorties pédagogiques et projet sportif	<p>40 € / an</p>	
Fichiers individuels élèves (Variable selon les classes)	<p>Refacturés au prix d'achat</p>	
Garderie du matin 7 h30 / 8 h15	<p>1.40 €</p>	
Garderie / étude soir	<p>16 h 45 / 17 h 45 : 2.65 €</p>	<p>17 h 45 /18 h 30 : 2.35€</p>
Majoration dépassement	<p>Après 18 h 30 : 8 € par demi-heure entamée.</p>	